



Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 5 mars 2026

L'an 2026 et le 5 mars à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 17 février 2026.

Date de la convocation : 17 février 2026

Date d'affichage : 17 février 2026

Délibération N° 05-03-2026 / N°16

Etaient présents les membres en exercice : 84

Messieurs Jean-Marie Dufay, Marc Bourdrel, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Harold Tétu, André Michel, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, David Dubois, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Jean Bridel, Pascal Hemery, Arnauld Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Jean-Marie Bouet, Damien Bricout.

Mesdames Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5

Membres ayant donné procuration : 9

Membres votants : 98

Absents : Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Jacques Nick, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Michel Petit, Christian Boucly, Romuald Delattre, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Dominique Verdell, Alexandre Decry, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Philippe Duez suppléé par Olivia Havet, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne.

Absent excusé : Eric Poulain

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly procuration à Anne-Marie Dupuis, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Alain Traisnel ayant donné procuration à Damien Bricout, Denis Caillierez ayant donné procuration à Harold Tétu, Frédéric Plaquet ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Luc Delaporte.

Secrétaire de séance : Marc Degrendele

Titre de la délibération : Modification du nombre d'heures de service d'un emploi permanent

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération n° 41 en date du 23 février 2023 portant création d'un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet (TP2CL 5),

Vu l'avis du Comité social territorial du 12 février 2026,

Monsieur le Président rapporte que le besoin ayant conduit à la création de l'emploi permanent d'agent en charge du développement de projets liés à l'environnement dans le grade de technicien principal de 2^{ème} classe (TP2CL 5) relevant de la catégorie hiérarchique B a évolué et que le nombre d'heures de service doit être revu à la baisse.

La nouvelle quotité de temps de travail nécessaire est désormais de 28 heures (28/35^{èmes}).

Monsieur le Président propose de supprimer l'emploi à temps complet et d'en créer un nouveau sur la base d'un temps non-complet (28/35^{èmes}).

Les missions de l'agent seront toujours de :

- développement de la filière paille sur le territoire communautaire ;
- structuration de la filière ;
- accompagnement dans la structuration du process / dans la détermination du procédé dans sa globalité ;
- rencontre et « démarchage » auprès des professionnels du bâtiment ;
- création d'outils de communication, de promotion de la filière ;
- accompagnement dans la réflexion de mise en place d'actions portants sur la méthanisation ;
- accompagnement dans l'émergence des projets territoriaux ;
- accompagnement dans la définition des projets et dans leur mise en place ;
- assurer le lien entre les partenaires œuvrant dans la méthanisation et les porteurs de projet ;
- accompagner dans la structuration juridique de projets méthanisation ;
- organiser et rédiger les comptes rendu de réunions et autres temps forts ;
- retours réguliers d'état d'avancement à la hiérarchie, ... ;
- intervention dans le cadre du service SPAC.

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 14 janvier 2026, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

Article 1 : Le nombre d'heures de service de l'emploi permanent d'agent en charge du développement de projets liés à l'environnement est de 28 heures à compter du 15 avril 2026.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Article 3 : La suppression, à compter du 15 avril 2026, de l'emploi permanent à temps complet d'agent en charge du développement de projets liés à l'environnement dans le grade de technicien principal de 2^{ème} classe.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté de communes.

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 10/03/2026 et publication ou notification du 10/03/2026

